

Arrêté N° 2022-193

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au « Licence professionnelle métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle parcours Coordinateur de Projets en Gestion de la Sous-Traitance - Chargé d'affaires », est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 22 juin 2022

La Présidente,

  
Nathalie DOMPNIER  


Licence professionnelle métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle parcours Coordinateur de Projets en Gestion de la Sous-Traitance  
 – Chargé d'affaires

| CP VAE | Président.e de jury       | Enseignant.e.s                                     | Professionnel.le.s                             |
|--------|---------------------------|--|--|
| VAE    | CHARLES<br>Aurélie<br>MCF | BENTAHA<br>Mohand-<br>Lounes<br>MCF                | AUBRY<br>Mickaël<br>Sciado                     |
|        |                           | VEILLARD<br>Laurent<br>Professeur<br>AgroSup Dijon | GERPHAGNON<br>Yannick<br>Fayolle Chaudronnerie |

Annexe arrêté n°2022-193